



## Prendre un congé parental

Par **chauemeline**, le **26/01/2016** à **18:45**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental à 80 %, suite à la naissance de mon fils né en sept 2014.

J'aimerais savoir si il m'est possible de prendre un congé parentale totale pour les 18 mois qu'il me reste?

Si oui quels sont les démarches?

l'employeur peut il refuser?

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/01/2016** à **22:29**

Bonjour,

Normalement, le congé parental est pris pour une durée d'un an maximum et renouvelé pour la même durée...

A chaque renouvellement, vous devez avertir l'employeur un mois avant l'expiration du congé en cours, par lettre recommandée avec AR...

L'employeur ne peut pas refuser lorsque ces conditions sont respectées...